

Délibération n°B-2019-38 Réforme de véhicules et matériels

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 5 Date de convocation : le 05 septembre 2019
Présents : 4 Quorum fixé à 3 membres
Votants : 4
Procuration :

Résultats du vote :

Voix "pour" :	4
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

TITULAIRES		
	Présent	Excusé
M. Robert MORLOT	X	
M. René REGAUDIE	X	
Mme Edwige EME	X	
M. Patrick GOUX	X	
Mme Christelle RIGOLOTT		X

Etaient également présents

M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur départemental des services d'incendie et de secours
M. le colonel Ralph JESER, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'Etat-Major des services d'incendie et de secours
Madame Sylvie JUIN, chef du secrétariat de direction des services d'incendie et de secours

L'an deux mille dix-neuf, le seize septembre, à neuf heures et trente minutes, les membres du bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Etat-Major.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°CA-2015-24 du 20 avril 2015 portant délégation de compétences du conseil d'administration du SDIS au bureau du conseil d'administration du SDIS modifiée.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur Robert **MORLOT**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Les services du SDIS sont amenés à réformer des véhicules ou des matériels dont l'état est incompatible avec le fonctionnement normal des services.

Cette réforme est nécessaire pour pouvoir sortir ces biens de l'inventaire comptable.

Ils pourront faire ensuite l'objet d'une vente aux enchères via le site internet AGORASTORE ou d'une cession à titre gratuit.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser la réforme des véhicules et du matériel figurant sur la liste en annexe.

Décision

Les membres du bureau autorisent, **à l'unanimité**, la réforme des véhicules et du matériel figurant sur la liste en annexe de la présente délibération.

**Liste des véhicules et des matériels à réformer
du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Saône**

DESIGNATION	OBSERVATIONS
Compresseur BAUER MV 120 avec rampe <u>Date de mise en circulation</u> : 2006	Peut être cédé en l'état. A réviser
Lot de 14 Groupes de désincarcération BEMAEX et HYDRAM avec flexibles et outils <u>Date de mise en circulation</u> : 2001	Peut être cédé en l'état. A réviser
FPT RENAULT M210 <u>Date de mise en circulation</u> : 01/12/95 <u>n° immatriculation</u> : BX-478-KG 32 500 Kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser (Pompe HS)
PEUGEOT EXPERT <u>Date de mise en circulation</u> : 18/03/98 <u>n° immatriculation</u> : BY-784-KH 156 044 Kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser
RENAULT B 70 Plateau <u>Date de mise en circulation</u> : 09/09/83 <u>n° immatriculation</u> : BX-739-KH 65 036 Kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser
RENAULT B 90 Plateau <u>Date de mise en circulation</u> : 28/02/90 <u>n° immatriculation</u> : BX-646-KH 395 143 Kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser
VSAV RENAULT MASTER <u>Date de mise en circulation</u> : 15/10/01 <u>n° immatriculation</u> : BY-052-RB 89 240 Kms	Peut être cédé en l'état <u>sans</u> contrôle technique A réviser (sans boîte vitesse)
VSAV CITROEN JUMPER <u>Date de mise en circulation</u> : 27/10/11 <u>n° immatriculation</u> : BW-184-ZQ 122 672 Kms	Peut être cédé en l'état <u>sans</u> contrôle technique A réviser (pb boîte vitesse)
VSAV Renault MASTER <u>Date de mise en circulation</u> : 29/06/06 <u>n° immatriculation</u> : BY-077-RA 102 906 Kms	Peut être cédé en l'état avec contrôle technique A réviser

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20190916-B-2019-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2019

Affichage : 18/09/2019

Le président du conseil d'administration

Robert MORLOT

